

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. IV

MONTRÉAL. 1^{er} NOVEMBRE 1884.

N^o 11

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique — Fonds de retraite des instituteurs. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 79^e Conférence des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier — Amour et autorité des parents envers leurs enfants — Inconvénients de l'universalité — De la composition littéraire (suite) — Leçon de choses : La chaleur dilate les corps — Vers à apprendre par cœur : La main droite et la main gauche — Synonymes : *veiller* et *réveiller* — Dictées élémentaires — Dictée syntaxique — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger ; Corrections — Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre. — LECTURE POUR TOUS ; Histoire des choses vulgaires qui nous entourent — Le cultivateur doit être économe — La Jamaïque — Statistiques diverses — Accroissement du Catholicisme en Angleterre — Pensées diverses — Mort d'un vieillard pauvre mais chrétien — Abrégé de la sagesse — Le voyage — Feuilleton : Cœcilia ou une héroïne de Catacombes. — BIBLIOGRAPHIE. — ANNONCES. — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 23 septembre 1884.

Présent :

Le surintendant,

Le très révérend M. Cyrille Légaré,
représentant Mgr l'Archevêque de Québec,

N.N. SS. les évêques des Trois-Rivières,
“ “ de Rimouski,
“ “ Montréal,
“ “ Sherbrooke,
“ “ Ottawa,
“ “ St-Hyacinthe,
“ “ Chicoutimi,

Mgr le V. Apostolique de Pontiac,
Les honorables P. J. O. Chauveau,
“ juge Jetté,
“ “ Routhier,

MM. le Dr Painchaud,
“ P. S. Murphy.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu :

“ Que Mgr Lorrain soit inscrit dans le registre des délibérations du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sous son titre de “ Vicaire Apostolique de Pontiac.”

Avec cet amendement, le procès-verbal est adopté.

Lecture est faite d'une requête de la Sœur Supérieure de l'Asile des Sourdes-Muettes de Montréal, demandant une augmentation de subvention.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : “ Que l'aide qui pourrait être accordée par le gouvernement à cette institution ou à tout autre asile d'aveugles et de sourds-muets ne soit pas prise sur le fonds de l'éducation supérieure.”

“ En conséquence, même recommandation que l'année dernière est faite pour cette institution.”

Il est aussi résolu : “ que le surintendant devra demander des mémoires sur l'importance et l'utilité de leurs institu-